



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

DECISION du MAIRE

Créance éteinte sur endettement

Référence : Décision modificative N° 6

Date de décision : 09 novembre 2021

Nature : Finances publiques

Décision

Monsieur le Maire sur le BP 2021 procède aux modifications de crédit du chapitre 65 comme suit :

- Ouverture de crédit : article 6542 : + 363,00 €
- Réduction de crédit : article 6533 : - 363,00 €

La présente décision sera transmise à : Comptable du Trésor public

Fait à Aussac-Vadalle,

Le Maire,

Gérard LIOT

